

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER JUIN 2023
DELIBERATION N° DE-2023-105

L'an deux mil vingt-trois, le 1er juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h35.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE (jusqu'à la délibération DE-2023-124), Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON (à partir de la délibération DE-2023-103), Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, M. DAUBISSE, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL (à partir de la délibération DE-2023-111), Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGE (à partir de la délibération DE-2023-111).

Absents représentés par pouvoir :

M. LACASSAGNE à Mme LAUQUE (à partir de la délibération DE-2023-125) ; M. LAIGUILLON à M. LACASSAGNE (jusqu'à la délibération DE-2023-102) ; Mme BISAUTA à Mme HARDOUIN-TORRE ; Mme VOISIN à Mme MARTIN-DOLHAGARAY ; Mme MOTHES à M. ERREMUNDEGUY ; M. BOUTONNET-LOUSTAU à Mme LOUPIEN-SUARES, M. BERGE à Mme HERRERA LANDA (jusqu'à la délibération DE-2023-110).

Absent(s) :

Mme ZITTEL (jusqu'à la délibération DE-2023-110).

Secrétaire :

M. SUSPERREGUI

Entendu le rapport de M. UGALDE,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Festival Paseo - Edition 2023.

Depuis sa création en 2018, le festival Paseo contribue à l'attractivité culturelle et à l'animation de la ville pendant la période estivale. En 2020 et 2021, le festival Paseo débutait dès la mi-juillet en raison de l'annulation des Fêtes de Bayonne. En 2022, c'est dans son format habituel, préalable à la pandémie, que cette manifestation s'est déroulée. L'édition 2023 sera renouvelée de la même manière, elle commencera le 8 août 2023 pour s'achever le 7 septembre 2023.

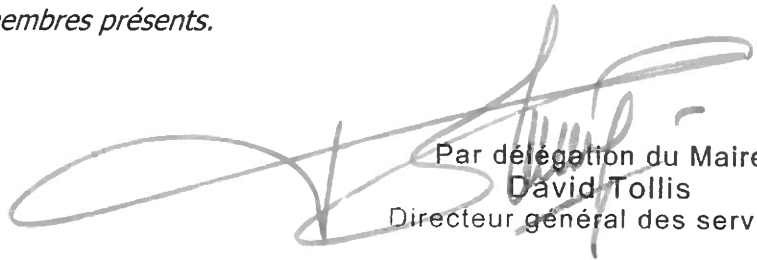
À l'instar des éditions passées, ce festival sera pluridisciplinaire avec une dominante musicale et s'attachera à promouvoir les artistes professionnels de notre territoire. Présentés essentiellement dans l'espace public, les concerts, spectacles et performances chorégraphiques seront gratuits pour tous les publics. Cette nouvelle édition proposera 3 séances de cinéma comme lors des éditions 2018 et 2019. Ces projections bénéficient d'une enveloppe de 10 000 € issue du budget participatif.

Le budget du festival est estimé à 79 000€ dont la plus grande partie sera reversée aux artistes accueillis.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions et contrats nécessaires à la mise en œuvre de l'édition 2023 du festival Paseo.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité



Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général des services

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne